

Information Coronavirus :

Courrier de M. le Recteur en date du 05 mars 2020 :

objet : Coronavirus COVID-19 / Actualisation des consignes

Vous trouverez ci-joint de nouvelles questions/réponses émises par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse le 4 mars à 20h00.

Il est notamment précisé, concernant les élèves et les personnels ne résidant pas dans un cluster mais ayant séjourné dans un cluster, que « *le Ministère des Solidarités et de la Santé n'émet pas de consignes particulières à ce stade. Les élèves et personnels peuvent rejoindre leur école, établissement scolaire, lieu de travail* ».

L'Agence régionale de Santé Pays de la Loire précise que « *les personnes résidant ou ayant séjourné dans une zone identifiée comme zone de circulation active du virus (cluster) (...) doivent limiter les contacts sociaux, notamment vis-à-vis des personnes fragiles (personnes âgées par exemple). Si elles deviennent symptomatiques, elles doivent s'isoler à domicile et contacter le centre 15. Ces consignes sont aussi levées pour les personnes revenant des zones d'exposition à risque : Chine, Hong Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud et quatre régions d'Italie (Lombardie, Vénétie, Emilie-Romagne et Piémont).*

Le confinement à domicile est uniquement maintenu pour les personnes « cas contact » (cas confirmé) à risque élevé. Cette identification des personnes « cas contact » et l'analyse du risque s'effectuent suite à une investigation de l'ARS avec l'appui de Santé Publique France lors du signalement d'un cas confirmé ».

Le Ministère des Solidarités et de la Santé définit un « cas contact » comme la personne « *ayant été en contact avec un cas confirmé selon différents niveaux de risque : négligeable, faible et modéré/élevé* ». Seule l'Agence régionale de Santé peut prescrire les mesures restrictives auxquelles la personne ou sujet « contact » doit, le cas échéant, se soumettre.

En pièce jointe : Covid 19 questions réponses en date du 04 mars 2020.

Pour rappel : sites à consulter.

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Numéro vert (0 800 130 000) 24 h/24 et 7 j/7

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

Six situations de regroupements de cas ont été observées : – Les Contamines-Montjoie (Haute-Savoie) : 12 cas dont 6 français – La Balme-de-Sillingy (Haute-Savoie) : 30 cas confirmés – Crépy-en-Valois / Creil (Oise) : 99 cas confirmés – Mulhouse (Haut-Rhin) : 10 cas confirmés – Morbihan (3 villes) : 14 cas confirmés – Regroupement de cas au retour d'un voyage organisé en Egypte : 13 cas confirmés